

RCS : FOIX  
Code greffe : 0901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00236  
Numéro SIREN : 795 091 040  
Nom ou dénomination : A TOUS CARREAUX

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2023 sous le numéro de dépôt A2023/000712

A TOUS CARREAUX  
Société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 9 route de Varilhes  
09000 ST JEAN DE VERGES  
795 091 040 RCS FOIX

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 27 FEVRIER 2023**

**PREMIERE DÉCISION**

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

**DEUXIEME DÉCISION**

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 60 803,63 euros de la manière suivante :

. Au compte "Report à nouveau" ..... 28 624,25 € à l'apurement de la totalité des pertes antérieures,

. Le solde, soit ..... 32 179,38 € au compte "Autres réserves".

Reconstitution des capitaux propres

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2022 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**QUATRIEME DÉCISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'associé unique et Président,  
Laurent WATTEZ

